

Environnement

Il écrit ensuite plus loin:

Le taux des décès causés par la bronchite et l'emphysème aux États-Unis est neuf fois plus élevé qu'il y a vingt ans. Si le taux d'augmentation actuel se maintient, 180,000 Américains mourront de ces maladies pulmonaires en 1983.

Examinons à présent la question du bruit. Ce qui est sûr, c'est que nous en avons au Canada plein les oreilles. Certains des problèmes provenant du bruit touchent l'œil ou d'autres organes les pupilles se dilatent, les vaisseaux sanguins se contractent, l'estomac se ressert et les nerfs sont à vif. Et pourtant pour un grand nombre dans notre société, il n'y a pas d'issue. Certains experts affirment que le niveau de bruit au Canada croît à raison d'un décibel par année. La plupart des gens commencent à se sentir extrêmement mal à l'aise à 115 décibels. Si le niveau des bruits persiste, on peut, sans aucun doute, perdre une partie de ses facultés auditives.

Le bruit peut également toucher le système cardiovasculaire. D'après des recherches faites aux États-Unis et en Europe, il semblerait que le bruit accroît le taux de cholestérol dans le sang et fait monter la tension. Des chercheurs allemands et italiens ont constaté qu'un bruit même moyen peut entraîner la constriction des petits vaisseaux sanguins. Ce phénomène de vasoconstriction est un moyen automatique du corps de réagir au stress causé par le bruit. Cela se produit également durant le sommeil, comme l'a montré le Dr Gerd Jansen, d'Essen, en Allemagne de l'Ouest. Il a mesuré la vasoconstriction qui se produit dans les doigts de sujets endormis alors qu'il faisait passer des enregistrements de bruits à 55 décibels, ce qui équivaut au niveau de bruit de la circulation. La vasoconstriction se produisait même lorsque le bruit ne durait qu'une fraction de seconde. Mais même pour un temps limité d'exposition, les vaisseaux sanguins ne reprennent leur état normal qu'après plusieurs minutes. Le Dr Jansen en a conclu que les bruits nocturnes de la circulation pouvaient mettre en danger le cœur et les artères des dormeurs.

En Italie, le Dr Giovanni Straneo a constaté que le bruit non seulement fait contracter les vaisseaux sanguins des doigts et des yeux mais dilate les vaisseaux sanguins du cerveau. C'est la dilatation des vaisseaux sanguins cérébraux qui pourrait expliquer les maux de tête causés par le bruit. Il a également constaté que le bruit agit directement sur le cœur en modifiant le rythme des pulsations. En outre, cet organe doit travailler plus fort pour envoyer un flux sanguin plus important dans les vaisseaux périphériques. Enfin un des associés du docteur à l'Université de Pavie a constaté que le bruit faisait croître la sécrétion d'acide gastrique.

Nous voulons simplement signaler qu'à moins de bien tenir compte de l'environnement, la société se trompe si elle décide de se contenter de sévir contre ceux dont le comportement est anormal. Nous créons la société, monsieur l'Orateur, et nous créons la situation qui favorise ces comportements.

Pour vous donner un autre exemple de l'effet du bruit, je voudrais citer un passage de l'édition de 1973 de *Psychology Today* qui affirme que les enfants qui vivent au niveau d'une rue affairée apprennent à lire et à s'exprimer beaucoup plus lentement que ceux qui vivent au cinquième étage. Dans des expériences contrôlées effectuées en laboratoire, on a découvert que des niveaux de bruit ne dépassant pas 55 décibels pouvaient avoir un effet nocif sur un programme d'épreuves exigeant de la concentration et des aptitudes manuelles.

Il est vrai, monsieur l'Orateur, que le bruit est cause d'angoisse, d'irritation et de comportement humain anor-

mal. Mais nous sommes à quelques semaines de l'étude de bills qui traiteront de la peine capitale et de l'emprisonnement pendant 25 ans ou plus. Ce sur quoi il faut concentrer notre attention, c'est la question de savoir comment supprimer autant que possible au Canada les comportements négatifs.

Examinons les rapports d'espace sur notre continent. La ville de Los Angeles consacre 60 p. 100 de sa superficie à l'automobile. Si nous examinons nos besoins particuliers en espace en fonction des différentes cultures, nous constatons qu'ils varient d'une culture à l'autre. Une personne qui arrive d'Angleterre communique habituellement avec une autre personne en regardant celle-ci dans les yeux. Dans la culture française, les rapports spaciaux sont plus étroits. Nous remarquons que les Italiens touchent leur interlocuteur beaucoup plus que les Anglais tandis que les Arabes s'approchent si près de l'autre personne qu'ils en perçoivent l'haleine, et même dans les rapports d'affaires ils se tiennent seulement à quelques pouces seulement de la bouche de leur interlocuteur.

Au Canada, on construit des villes dont les parcs publics sont éloignés de plusieurs milles des quartiers résidentiels, des maisons dont les fenêtres panoramiques donnent sur les fenêtres panoramiques des maisons voisines, et on a tendance à rejeter la faute du comportement anormal de la société sur les auteurs d'actes anormaux, sans égard au fait que notre culture a beaucoup contribué à causer ce comportement. On ne devrait pas se demander comment punir ou ne pas punir, mais comment déterminer ce que l'on peut faire pour créer une société heureuse.

On peut produire un comportement anormal chez n'importe quelle espèce animale en agissant simplement sur les facteurs suivants: le degré de lumière ou d'obscurité, la hausse ou la baisse de température, la limitation ou l'encombrement de l'espace vital.

La motion se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier, en collaboration avec les provinces, la création d'un Institut des études humaines de l'environnement, afin de déterminer, entre autres choses, a) le degré de pollution de l'air, du sol, de l'eau et de pollution par le bruit que peut tolérer l'espèce humaine sans conséquences graves pour sa santé physique et mentale, b) le genre d'environnement propre à améliorer l'état physique et mental de l'espèce humaine... c) le genre de développement national qui procurerait un bon environnement au plus grand nombre possible de Canadiens...

Nous devrions demander aujourd'hui à la Chambre de ne pas oublier que si les Canadiens ont le droit de punir ceux qui d'une façon quelconque ne respectent pas la loi, il leur incombe alors de créer une ambiance propice au respect de la loi. Je crois que nous possédons des données qui prouvent nettement que le milieu a vraiment des répercussions sur toutes les espèces animales et dans de nombreux cas, comme on l'a si clairement démontré, sur l'organisme humain.

● (1620)

Nous savons à quel point les niveaux de bruit trop élevés peuvent affecter les enfants et leur faculté d'apprentissage, comment la pollution peut endommager la santé et comment le manque d'espace vital peut donner lieu à un comportement agressif et anormal. La motion demande au gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, de prendre au sérieux les obligations et les responsabilités qu'il a envers ceux qui enfreignent la loi mais, en même temps, de reconnaître ces responsabilités et de créer le genre d'environnement propre à susciter une réponse positive et constructive. Créons donc un environnement qui suscite un comportement positif et constructif de la part des Canadiens. Je recommande cette motion à la Chambre,